



14/18 : Un centenaire bafoué

Quelle raison a animé le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense chargé des anciens combattants et de la mémoire en interdisant la chanson de « Craonne » au cimetière allemand de Fricourt (Somme) ?

Est-ce un hasard si au moment où l'OTAN envoie 4000 soldats supplémentaires à l'Est face à la Russie (en Pologne et dans les Pays Baltes) ?

Est-ce un hasard si au moment où sort le 15 juin 2016, une déclaration conjointe sur le renforcement de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union Européenne, confirmant la volonté du gouvernement français et allemand, entre autre, d'assumer une plus grande intégration politique et militaire ?

Le Secrétaire d'Etat sous la responsabilité du Ministre de la Défense interdit le 1^{er} juillet 2016 que soit entonnée la Chanson de Craonne, qui était la chanson des soldats du Chemin des Dames qui refusaient de mourir pour rien sous les ordres du général Nivelle.

Est-ce pour mieux faire oublier que le général Pétain fit fusiller des centaines de poilus pour faire taire la colère des soldats contre cette guerre injuste ?

Nous poursuivrons notre combat pour la réhabilitation de tous les fusillés pour l'exemple.

Cet acte de censure n'est pas innocent au moment où les peuples d'Europe comme le peuple anglais souverain refusent la conception actuelle de l'Europe comme d'autres pays avant lui.

A ceux qui ne pensent qu'intégration militaire, à ceux qui ne pensent qu'à développer l'industrie de guerre, c'est sûr que les strophes de la Chanson de Craonne dérangeant, elle parle des peuples victimes de cette guerre.

Refrain : « *Adieu la vie, Adieu l'amour, Adieu toutes les femmes, C'est bien fini, c'est pour toujours, De cette guerre infâme, C'est à Craonne sur le plateau, Qu'on doit laisser sa peau, Car nous sommes tous condamnés. Nous sommes les sacrifiés.* »

C'est la 2^{ème} fois que le gouvernement français interdit la chanson de Craonne. Interdite sous peine de cours martiale en 1916, il a fallu 1974 pour sa réhabilitation. 100 ans plus tard le gouvernement Français la censure à nouveau.

Notre ARAC qui est née en 1917 justement de cette rébellion et pour s'attaquer aux causes de cette guerre, qui nous rappelle que 270.000 soldats français et anglais sont tombés dans ces combats, nous qui défendons la fraternité entre les hommes, les valeurs de la République, la souveraineté de la nation française, nous ne pouvons qu'interpréter ce geste, cette décision, que comme un acte de soumission, comme un acte d'allégeance confirmant la volonté du gouvernement français de poursuivre l'intégration européenne, la construction d'une fédération européenne.

Jean Jaurès, ce combattant de la Paix, 1^{er} martyr de la guerre disait : « le courage c'est de chercher la vérité et de la dire. » (juillet 1903).

Villejuif, le 6 Juillet 2016